LE SANCTORAL DU LECTIONNAIRE DE L'OFFICE DOMINICAIN (1254-1256)

PAR

ANNE-ÉLISABETH URFELS

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

A la croisée de la liturgie et de l'hagiographie, les lectures des matines retenues pour les fêtes des saints sont à la fois reflet et vecteur d'une image de la sainteté. L'exemple dominicain mérite d'autant plus de retenir l'attention que l'ordre des Prêcheurs, né pour répondre aux aspirations nouvelles d'un monde en pleine mutation, et fidèle à sa devise Contemplata alüs tradere, s'est voulu médiateur des grâces reçues, jusque dans le domaine d'une sainteté proposée en modèle de vie. Accordant à la liturgie une place centrale dans leur vie religieuse, les Prêcheurs attachèrent une grande importance à son unification. Accomplie en 1254-1256, sous la direction du maître de l'ordre, Humbert de Romans, celle-ci fut aussitôt fixée dans les quatorze livres de la liturgie dominicaine, dont le lectionnaire de l'office et son sanctoral. Le manuscrit apographe de ces textes, dit le « Prototype », est parvenu indemne jusqu'à nous : il est aujourd'hui conservé aux Archives générales de l'ordre, au couvent Sainte-Sabine de Rome, sous la cote XIV L 1.

PREMIÈRE PARTIE PRÉSENTATION DU LECTIONNAIRE

PREMIÈRE SECTION

LE LECTIONNAIRE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE ET LITURGIQUE

CHAPITRE PREMIER

PROLÉGOMÈNES

Une liturgie unifiée. – Le processus d'unification de la liturgie dominicaine, enclenché dès les années 1230, s'est accéléré dans la décennie précédant la réforme décisive de 1254-1256. Ainsi, en 1246-1248, quatre frères issus de différentes provinces de l'ordre en sont déjà chargés; leur travail, critiqué, est révisé en 1251, mais n'a toujours pas reçu l'approbation du chapitre général lorsque Humbert est élu maître de l'ordre en 1254, avec mission de mener à bien l'entreprise.

Le manuscrit à travers les siècles. – Pour assurer la diffusion et la pérennité des livres liturgiques mis au point, ceux-ci sont réunis en un exemplar conservé au studium generale de Paris jusqu'à la Révolution. On en perd ensuite la trace jusqu'en 1841, date à laquelle l'ordre parvient à le recouvrer.

Précisions terminologiques. – L'étude du sanctoral du lectionnaire de l'office dominicain nécessite la définition et la présentation de ce livre, des textes qu'il renferme et de leur destination liturgique.

CHAPITRE II

LA LITURGIE DOMINICAINE, DES ORIGINES A HUMBERT : BILAN HISTORIQUE ET HISTORIOGRAPHIQUE

Les travaux des historiens de ce siècle ont permis d'affiner notre connaissance de la liturgie antérieure à l'unification de 1254-1256, grâce aux rares témoins manuscrits parvenus jusqu'à nous. Deux questions restent assez controversées: d'une part, l'influence des liturgies préexistantes, notamment celle des Cisterciens, dont l'ampleur semble très variable selon les éléments et les livres pris en considération; d'autre part, la datation de deux livres antérieurs au Prototype, un missel dominicain du musée J. Paul Getty et un bréviaire noté conservé au couvent Sainte-Sabine. Les derniers examens renforcent l'hypothèse qui en fait des témoins de la réforme des quatre frères, voire de son ultima revisio de 1251.

Les récentes études consacrées à Humbert de Romans révèlent par ailleurs son intérêt pour les leçons de matines et son expérience en la matière : c'est sous son priorat qu'en 1244 la province romaine se dota d'un nouveau lectionnaire et, surtout, c'est lui qui fut chargé, en 1246-1248, de mettre au point un lectionnaire unique pour tout l'ordre, dont on n'a gardé aucune trace.

CHAPITRE III

LE PROTOTYPE

Le Prototype regroupe un ordinaire, un martyrologe, un collectaire, un processional, un psautier, un bréviaire portatif, un lectionnaire, un antiphonaire, un graduel, un pulpitaire, un sacramentaire, un épistolier, un évangéliaire et un missel. L'ordre de ces quatorze livres dans le manuscrit ne reflète pas nécessairement celui de leur réalisation (le bréviaire portatif, notamment, fut parmi les premiers copiés). Par ailleurs, on n'en connaît aucune copie intégrale. Même l'exemplaire destiné au maître de l'ordre, réalisé vers 1260, était dès l'origine dépourvu du bréviaire et du missel.

Dans le Prototype, ces deux livres pléniers de l'office et de la messe coexistent avec ceux qui, selon la tradition carolingienne, correspondent chacun à l'un des acteurs du « drame » liturgique (prêtre, diacre, chœur, etc.). D'autre part, à l'antiphonaire et au graduel, destinés essentiellement à la recordatio qui précède office et messe, sont aussi juxtaposés des livres qui, servant pendant la liturgie ellemême (pulpitaire, processional, etc.), témoignent d'une dépendance croissante de l'exécution par rapport au texte écrit. Le Prototype est donc très représentatif d'une époque où s'amorce la mutation des livres liturgiques plus tard consacrée par le concile de Trente. Dans ce contexte, l'articulation entre bréviaire et lectionnaire doit particulièrement retenir l'attention, d'autant que, contrairement à l'usage commun, les leçons que renferment ces deux livres diffèrent très largement.

DEUXIÈME SECTION

EXAMEN MATÉRIEL DU LECTIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE CODICOLOGIQUE

Le Prototype est un gros in-folio de 500 feuillets, mesurant 32,5 × 48 cm. Sa reliure est moderne. L'analyse codicologique, portant sur l'ensemble du lectionnaire, temporal (fol. 142-188v) et sanctoral (fol. 189-230v) confondus, révèle une composition assez complexe et irrégulière. Le parchemin a été si finement travaillé que l'on ne peut vérifier l'application de la règle de Grégory.

CHAPITRE II

LA MISE EN PAGE

L'attention portée à la réalisation matérielle du Prototype est manifeste, bien que l'ornementation en soit très sobre. Les titres courants sont ceux des quatorze livres qui le composent. Ils ne font pas état de leurs subdivisions internes (cycle liturgique annuel, séparation entre temporal et sanctoral). La structure interne du lectionnaire est essentiellement représentée par l'alternance rouge/bleu des initiales filigranées des leçons. Les temps majeurs (dimanches et fêtes dans le temporal, la

Saint-Dominique dans le sanctoral) sont ornés d'initiales de plus grand module. L'usage du pied-de-mouche, autre élément structurant, demeure très occasionnel et fluctuant. Tandis que les indications relatives aux leçons (rubriques, mentions d'attribution, commentaires critiques) apparaissent en rouge, les incipits qui servent éventuellement à identifier leurs sources sont en noir, comme le corps du texte.

La mise en page des récits destinés à être lus au réfectoire ou pendant l'octave des grandes fêtes est particulièrement remarquable : elle montre que le recours à un seul et même texte de base a conduit Humbert à tourner les impératifs de la répartition en leçons pour mieux en épouser le fil narratif.

CHAPITRE III

LA VERSICULATION

En vue de leur exécution orale, les leçons n'ont pas été ponctuées, mais versiculées. Pauses fortes, affirmatives ou interrogatives, pauses médiales, majeures ou mineures correspondent à des schémas mélodiques précis régis par les règles de la cantillation. Celles-ci dictent souvent la façon dont ces pauses se combinent. Les pauses médiales permettent cependant de dégager la structure syntaxique de la phrase ou, pour mieux dire, du verset. Mais c'est surtout la respiration, marquée par un simple punctus, qui permet au mieux d'en éclairer le sens, et de marier heureusement grammaire et rhétorique.

CHAPITRE IV

LES GRAPHIES

Le scribe aussi bien que le correcteur ont livré une copie d'une remarquable qualité. Le correcteur a tenu à imposer certaines de ses vues en matière de composition lexicale (auctor remplacé systématiquement par actor), de flexion (hiis remplacé par his) et d'affixation (préfixe soudé au radical dont le scribe l'avait graphiquement séparé). D'autres graphies sont significatives de certains faits de prononciation, dont une partie a été soigneusement corrigée (p épenthétiques supprimés, d dévoisés ramenés à leur forme originelle). Mais parfois le correcteur a entériné les idiosyncrasies du scribe : hésitations sur les constrictives, dentalisation du m et surtout, plus occasionnel mais aussi plus remarquable, effacement complet des nasales implosives.

TROISIÈME SECTION

ÉDITION

Édition intégrale du sanctoral du lectionnaire d'après le Prototype (Rome, Sainte-Sabine, ms. XIV L 1, fol. 189-230v).

DEUXIÈME PARTIE LIEUX COMMUNS ET INNOVATIONS

PREMIÈRE SECTION

LA LETTRE : REPÉRAGE DES SOURCES

CHAPITRE PREMIER

PROFIL DU SANCTORAL HUMBERTIEN

Le sanctoral du lectionnaire tient la balance égale entre ses deux composantes, hagiographique et homilétique. Pour les saints les plus récents, comme Bernard, Thomas Becket et François, Humbert n'a pas recouru aux textes les plus attendus. Pour saint Dominique, une légende chorale est rédigée sur nouveaux frais. Pour saint Pierre martyr (Pierre de Vérone), c'est la bulle de canonisation qui est mise à contribution. Pour les saints d'époques plus reculées, les choix de Humbert s'avèrent assez classiques. A la différence des Vite et Passiones, intrinsèquement liées, sauf exception, à un saint particulier, diverses œuvres de nature hagiographique et historique sont employées dans le sanctoral humbertien plusieurs fois chacune, pour des extraits souvent fort brefs.

La moitié environ des textes homilétiques provient des homéliaires d'Alain de Farfa et de Paul Diacre, combinaison typiquement française. Les sermons post-patristiques vont d'Ambroise Autpert à saint Bernard. Ils comprennent entre autres un sermon de l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves († 1149) pour la Saint-Thomas ou la Quasimodo, dont le lectionnaire semble présenter la seule attestation. Pour le cycle des lectures destinées aux samedis de la Vierge, Humbert a recouru à des sermons sur l'avènement du Christ ou sur les diverses fêtes mariales de l'année liturgique, dus en particulier à saint Bernard; on y reconnaît aussi un usage important des *Prières* de saint Anselme. Les œuvres exégétiques d'Ambroise, de Jérôme et d'Augustin, ainsi que celles de Bède le Vénérable, fournissent par ailleurs plus d'un extrait au restant du sanctoral.

CHAPITRE II

PRÉDÉCESSEURS ET CONTEMPORAINS EXTÉRIEURS A L'ORDRE DOMINICAIN

L'ordre de Cîteaux. – Le lectionnaire presque exclusivement homilétique que comporte l'équivalent cistercien du Prototype, des années 1180, a été analysé par R. Grégoire en 1977. Les textes de base choisis aussi bien par les Cisterciens que par les Dominicains sont trop répandus pour étayer l'hypothèse d'une influence cistercienne dans la constitution du corpus de textes mis en œuvre dans le sanctoral humbertien. D'ailleurs, la proportion des textes extraits des homéliaires d'Alain de Farfa, de Paul Diacre ou d'autres ouvrages est différente dans les deux sanctoraux.

La Curie pontificale. – En raison des controverses relatives à l'origine des manuscrits lat. 755 et 3278 de la Bibliothèque nationale de France (parties d'hiver et d'été du lectionnaire de la Curie pontificale au milieu du XIII^e siècle ou reflet

d'une réforme liturgique intra-urbaine due au cardinal Orsini, futur Nicolas III?), seule une confrontation préalable de ceux-ci avec l'ordinaire d'Innocent III (édité par le P. Van Dijk en 1975) permet d'étudier l'influence éventuelle du lectionnaire de la Curie sur le sanctoral humbertien. Or, le sondage effectué pour les mois de juillet et septembre infirme cette hypothèse. D'ailleurs, si Humbert fait à trois reprises explicitement référence au lectionnaire de la Curie, c'est que celui-ci a bel et bien été consulté, mais assez ponctuellement pour qu'il le signale expressément. Et les variantes textuelles entre l'extrait du Liber pontificalis que Humbert affirme lui avoir emprunté et le passage correspondant du lat. 3278 prouvent que, quelle que soit l'origine effective du lectionnaire de la Bibliothèque nationale de France, ce n'est ni lui ni même son modèle immédiat que Humbert a eu entre les mains.

L'absence d'emprunts massifs aux lectionnaires de ces deux institutions susceptibles d'avoir exercé une influence sur le lectionnaire dominicain témoigne d'un éclectisme délibéré de la part de Humbert. Celui-ci résulte-t-il d'une directive fixée en 1254 ou traduit-il une tendance antérieure à l'élaboration du Prototype?

CHAPITRE III

HÉRITAGES INTERNES A L'ORDRE DES PRÉCHEURS

Précédents hagiographiques. – Plutôt que de recourir aux toutes récentes abbreviationes de ses confrères Jean de Mailly et Barthélemy de Trente, Humbert de Romans s'est appuyé sur des légendiers lui fournissant l'intégralité des récits hagiographiques recherchés, sans réécriture.

Précédents liturgiques. – Le seul livre liturgique susceptible de nous éclairer sur le corpus de leçons établi antérieurement au Prototype est le bréviaire noté XIV L 2 de Sainte-Sabine. Ses leçons propres ont été comparées avec les leçons correspondantes du lectionnaire et du bréviaire portatif du Prototype. Compte tenu de l'abrègement que supposent les bréviaires, les homilie proprie sont les mêmes dans les trois témoins. En revanche, toutes les autres leçons propres, rigoureusement identiques dans les deux bréviaires, sont différentes des leçons correspondantes du lectionnaire. Les notices critiques, abrégées pour les besoins du bréviaire prototypique, sont déjà présentes dans le bréviaire noté, ce qui témoigne d'une réelle unité de conception entre les trois ouvrages. Dans le bréviaire noté, les signes d'adaptation ainsi qu'une partie des attributions font défaut. Cette lacune est sans aucun doute imputable au scribe qui l'a copié d'après l'exemplar du bréviaire des quatre frères ou son ultima revisio.

L'hiatus considérable entre le corpus de textes que présentent les deux bréviaires et celui du lectionnaire peut s'expliquer de deux façons. Soit il a été arrêté, tout à fait délibérément, dès 1246-1248, soit il représente un accident de parcours au moment de la constitution du Prototype. Dans cette dernière hypothèse, les leçons que proposent les deux bréviaires seraient un simple abrégé de celles du lectionnaire de 1246-1248, que Humbert aurait d'abord voulu conserver à l'identique dans le Prototype. Mais il aurait finalement profité de l'occasion pour renouveler plus ou moins largement le corpus élaboré précédemment. Ce changement devait certainement être répercuté dans le bréviaire, puisque le lectionnaire annonce des lectiones de breviariis portatilibus, que l'on y cherche en vain. Faute de ce correctoire, le bréviaire du Prototype témoignerait donc des choix antérieurs à 1254.

DEUXIÈME SECTION

L'ESPRIT : ORGANISATION ET PRINCIPES DE COMPOSITION

CHAPITRE PREMIER

LES DIFFÉRENTS MODES D'ADAPTATION ET LEUR SIGNALISATION

Humbert distingue trois traitements, auxquels il fait correspondre trois indicateurs: l'adaptation par sélection (interdum decisa sunt aliqua, retentis aliis sub eisdem verbis) est signalée par une croix (†); la réécriture (interdum... abreviata est aliqua hystoria sub aliis verbis), par un T; la conservation à l'identique (interdum... ponuntur omnia sine decisione vel mutatione notabili verborum), par l'absence de tout signe.

La réécriture concerne 15 % des textes, qui appartiennent tous à la composante hagiographique et historique du sanctoral et au premier chef aux récits anonymes, génériquement qualifiés de gesta par Humbert. Environ 22 % sont conservés à l'identique. L'adaptation par sélection est donc le traitement de prédilection, retenu dans deux tiers des cas.

Les informations complémentaires fournies en tête du cycle des samedis de la Vierge et l'étude approfondie d'un échantillon de six textes de base permettent de préciser ce que recouvrent les trois traitements envisagés par Humbert. Tous sont de première main, et tous se font sur la base d'une excerptatio, préalable ou plus probablement menée de front avec l'adaptation éventuelle, et qui n'exclut pas, le cas échéant, la modification de l'ordre d'exposition des textes non narratifs.

L'abbreviatio qui correspond au T est une réécriture visant à ramener un récit à des proportions compatibles avec son usage dans le lectionnaire. Les modifications apportées au genre, au nombre, voire à la flexion d'un nom ou d'un verbe. l'ajout de quelques mots d'introduction, ou même, dans le cycle des samedis de la Vierge, les substitutions de mots (par exemple commemoratio ou veneratio pour nativitas ou assumptio) ne sont pas, aux yeux de Humbert, des mutationes notabiles.

L'oubli, exceptionnel, du signe d'adaptation n'empêche pas de distinguer clairement la conservation à l'identique et l'adaptation par sélection. Cette dernière peut supprimer tous les développements annexes, toutes les digressions d'un raisonnement ou d'un récit. Elle est aussi susceptible de modifier radicalement la syntaxe et le style. Sur deux propositions, deux épithètes coordonnées, l'une est conservée, l'autre écartée. Les compléments circonstanciels, les incises oratoires sont également l'objet d'une sélection plus ou moins sévère, qui fait parfois de ce traitement un mode d'appropriation tout aussi important que la réécriture.

CHAPITRE II

LES NOTICES CRITIQUES

Le sanctoral comprend une quarantaine de commentaires informatifs ou critiques, généralement liminaires, disséminés tout au long de l'ouvrage. Quelquesuns trahissent un intérêt pour l'histoire liturgique, mais la plupart sont étroitement liés aux sources employées, à l'examen de leur véracité ou de leur authenticité, en un mot, à l'estimation de leur autorité. On trouvera donc tantôt une présentation de l'auteur du texte retenu, tantôt une véritable note bibliographique, à peine esquissée ou au contraire très détaillée. Plus généralement, les notices visent à produire une sorte d'état de la question chaque fois qu'il se présente un problème de discordance des sources, de tradition littéraire mouvementée, d'anonymat persistant ou d'attributions multiples, de textes composites ou manifestement apocryphes.

En dépit de l'homogénéité des questions qu'elles abordent, les notices ne paraissent pas correspondre à une recherche systématique. Humbert se contente plus d'une fois de reproduire les informations, parfois de pure fiction, que lui fournit son texte de base. Même lorsqu'il compare plusieurs manuscrits ou consulte des ouvrages de référence variés, il n'a pas forcément pris l'initiative de l'enquête. Car, le plus souvent, l'information semble être en quelque sorte venue à lui au travers des libri antiqui diversarum Ecclesiarum auxquels il se réfère plusieurs fois. Ils lui ont apporté les renseignements complémentaires, mais aussi les indications discordantes dont ses notices critiques font état. Leur caractère aléatoire et souvent partiel, voire partial, témoigne du stock de manuscrits dont Humbert disposait, et de la façon dont il a procédé pour le choix de ses textes de base.

TROISIÈME PARTIE POSTÉRITÉ DU SANCTORAL

CHAPITRE PREMIER

DE QUELQUES PISTES ENVISAGEABLES

Postérité liturgique. – L'examen comparé du bréviaire noté antéprototypique, du bréviaire portatif et du lectionnaire du Prototype a révélé que les divergences entre ces deux derniers livres, en ce qui concerne les leçons de matines, pourraient bien être accidentelles. Quoi qu'il en soit, seul un examen de la tradition manuscrite ultérieure permettrait de dire lequel des deux corpus de textes l'a emporté : le lectionnaire choral en tant que tel a été peu copié, éclipsé par le développement des bréviaires. Mais les leçons qu'il proposait pourraient avoir été peu ou prou substituées à celles du bréviaire portatif, comme cela s'est produit dans le bréviaire de Belleville (Bibliothèque nationale de France, lat. 10483 et 10484).

Postérité littéraire. – Lorsque saint Thomas d'Aquin, dans la Summa contra gentiles (1256-1259) et la Summa theologie (v. 1270), cite la Vita ou la Passio d'un saint, ou y fait allusion, ce peut être par l'intermédiaire d'une antienne ou d'un répons, mais jamais par l'intermédiaire du lectionnaire dominicain. Quant à Vincent de Beauvais, son Speculum (v. 1258?) est a priori assez proche, dans sa conception, de cette compilation kaléidoscopique. Mais, sans examiner l'ensemble des récits hagiographiques que comprennent les livres VII à XXXI du Speculum historiale, un sondage portant sur les vingt chapitres consacrés aux saints dont les noms commencent par A ou M, et aux saints les plus récents (Bernard, Thomas Becket, François, Dominique et Pierre martyr) infirme l'hypothèse d'un recours

massif au lectionnaire. En revanche, le récit du martyre de saint Apollinaire est si proche dans les deux ouvrages, malgré quelques détails différents, qu'il doit remonter à un ancêtre commun, que l'on est tenté d'identifier avec le premier lectionnaire humbertien.

CHAPITRE II

JACOUES DE VORAGINE

Le P. Boyle a montré que le récit de la translation de saint Clément par Léon d'Ostie que reprend la Légende dorée est parvenu à Jacques de Voragine par l'intermédiaire du lectionnaire de son ordre. La consultation de celui-ci est confirmée par l'utilisation d'au moins onze de ses notices critiques. En revanche, l'examen des vingt-trois chapitres correspondant à ces notices, à celles qui, sans avoir été directement réemployées, ont pu influencer la façon de procéder de Jacques de Voragine, et aux cinq saints les plus récents permet d'exclure que Jacques de Voragine ait fondé son abbreviatio sur les extraits figurant dans le sanctoral. Tout au contraire, il est systématiquement retourné aux textes originaux. Il pourrait en revanche y avoir trouvé une utile bibliographie, mais on ne peut pas le prouver, car les récits que Humbert propose se rencontrent partout; cet usage bibliographique fut, au mieux, très partiel. Il est donc indéniable que Jacques de Voragine consulta le lectionnaire comme un ouvrage de référence, ce qui est en soi important, mais cette consultation ne fut généralement pas décisive.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, deux axes de recherche complémentaires se dessinent : les liens éventuels du *Speculum* de Vincent de Beauvais avec le premier lectionnaire humbertien, à la reconstitution duquel il pourrait contribuer, et l'articulation entre le bréviaire et le lectionnaire, en amont comme en aval du Prototype. De ces questions dépend l'influence intellectuelle et spirituelle que ces deux corpus de textes ont pu exercer.

ANNEXES

Les moyens d'une liturgie unifiée (dispositions normatives et principe de l'exemplar). – Comparaison du bréviaire portatif et du lectionnaire (références des péricopes évangéliques, notices critiques et abrègement des leçons). – Insertion liturgique des leçons (rappel de la structure de la liturgie des heures et du déroulement des matines). – Noms de personne et de lieu apparaissant dans les notices critiques ou dans leur commentaire. – Planches.